



ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

**FNB Harvest de revenu amélioré
Chefs de file des technologies**

31 décembre 2022



FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Groupe de portefeuilles Harvest Inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient des procédures appropriées afin de s'assurer que sont produites des informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

Au nom de Groupe de portefeuilles Harvest Inc.,

(Signé) « Michael Kovacs »

Michael Kovacs
Président et chef de la direction

(Signé) « Daniel Lazzer »

Daniel Lazzer
Chef des finances

Oakville (Canada)
Le 15 mars 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 20 octobre 2022 (date de lancement) au 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état du résultat global pour la période allant du 20 octobre 2022 (date de lancement) au 31 décembre 2022;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 20 octobre 2022 (date de lancement) au 31 décembre 2022;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 20 octobre 2022 (date de lancement) au 31 décembre 2022;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : 1 416 863-1133, Téléc. : 1 416 365-8215



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles



puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 15 mars 2023

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Au 31 décembre	2022
Actif	
Actif courant	
Placements (note 7)	11 451 221 \$
Trésorerie	14 225
Distributions à recevoir du FNB sous-jacent	97 790
	11 563 236
Passif	
Passif courant	
Emprunt (note 8)	2 393 428
Intérêts à payer (note 8)	8 014
Distributions à payer (note 4)	98 328
	2 499 770
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 063 466 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)	925 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	9,80 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	
Pour la période du 20 octobre 2022 (date de lancement) au 31 décembre 2022	2022
Revenu	
Gain (perte) net sur les placements	
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	9 124 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(237 682)
Gain (perte) net sur les placements	(228 558)
Revenu total (montant net)	(228 558) \$
Charges (note 5)	
Coûts de l'information aux porteurs de parts	8 079 \$
Honoraires d'audit	15 023
Honoraires des agents des transferts	2 439
Droits de garde et frais bancaires	8 561
Frais du comité d'examen indépendant	19
Droits de dépôt	3 787
Frais juridiques	1 017
Charge d'intérêts (note 8)	10 532
Coûts de transactions (note 10)	346
Total des charges	49 803
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	(42 865)
Total des charges (net)	6 938 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(235 496) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part – (note 4)	(0,52) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
Pour la période du 20 octobre 2022 (date de lancement) au 31 décembre 2022	2022
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(235 496) \$
Opérations sur parts rachetables	
Produit de l'émission de parts rachetables	9 712 078
Rachat de parts rachetables	(266 953)
Opérations sur parts rachetables, montant net	9 445 125 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables	
Remboursement de capital	(146 163)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(146 163) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	9 063 466 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
Pour la période du 20 octobre 2022 (date de lancement) au 31 décembre 2022	
2022	
Activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(235 496) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie	
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(9 124)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	237 682
Produit de la vente de placements*	68 000
Achat de placements*	(3 476 915)
Autres ajustements au coût des placements	155 735
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(89 776)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(3 349 894) \$
Activités de financement	
Produit net de l'émission de parts rachetables*	1 018 623
Rachat net de parts rachetables*	(97)
(Remboursement) emprunt sur la facilité de crédit (montant net) (note 8)	2 393 428
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables (déduction faite des réinvestissements)	(47 835)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	3 364 119 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	14 225
Trésorerie à l'ouverture de la période	-
Trésorerie à la clôture de la période	14 225 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Intérêts payés durant la période**	2 518 \$
Distributions reçues du FNB sous-jacent durant la période***	57 945

* Ne tiennent pas compte des opérations applicables non réglées en trésorerie (opérations en nature)

** Inclus dans les activités d'exploitation

*** Comprises dans les activités d'exploitation comme intérêts, dividendes, gains en capital ou remboursement de capital en fonction des distributions versées par le FNB sous-jacent

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE				
Au 31 décembre 2022				
Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE				
977 901	FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies, parts de série A	11 688 903	11 451 221	126,3
Total des placements		11 688 903	11 451 221	126,3
Emprunt (note 8)			(2 393 428)	(26,4)
Autres actifs, moins les passifs			5 673	0,1
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			9 063 466	100,0

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

NOTES ANNEXES

31 décembre 2022

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies (le « Fonds ») est un fonds d'investissement alternatif constitué selon les lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 30 août 2022 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activité importante au sein du Fonds entre la date de création et la date de lancement, le 20 octobre 2022. Le siège social du Fonds est situé au 610 Chartwell Road, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs de parts des distributions mensuelles en trésorerie élevées et la possibilité d'une plus-value du capital en investissant, au moyen d'un levier financier, dans le FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies (le « FNB sous-jacent »), un fonds commun de placement négocié en bourse géré par le gestionnaire, inscrit à la cote d'une bourse canadienne reconnue et utilisant des stratégies d'options d'achat couvertes.

Les objectifs de placement du FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies consistent à fournir aux porteurs de parts i) une possibilité de plus-value du capital, ii) des distributions mensuelles en trésorerie et iii) une volatilité globale des rendements inférieure à ce qu'ils auraient connu s'ils avaient possédé directement les actions des chefs de file du secteur des technologies¹. En général, ce FNB réduit la volatilité des rendements en vendant des options d'achat couvertes sur au plus 33 % des titres en portefeuille. Le nombre d'options vendues peut varier en fonction de la volatilité du marché et d'autres facteurs.

2. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS). La publication de ces états financiers a été autorisée par Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») le 15 mars 2023.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 31 décembre 2022, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon IFRS 9.

Juste valeur des placements

Les placements négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des fonds négociés en bourse.

Les placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et le terme à courir ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

¹ Voir le prospectus daté du 6 juin 2022 du FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

Classement des parts rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* des IFRS, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les distributions provenant du FNB sous-jacent sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les renseignements dont dispose le gestionnaire. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente. Les distributions provenant du FNB sous-jacent comptabilisées comme remboursement de capital réduisent le coût moyen des parts des FNB sous-jacents détenues par le Fonds.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la valeur totale de l'actif du Fonds, déduction faite de la valeur totale du passif, exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application d'IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles d'une catégorie représentant une participation indivise et égale dans l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds. Les parts s'échangent à la TSX sous le symbole HTAE. Au 31 décembre 2022, le cours de clôture des parts était de 9,77 \$.

Souscriptions et rachats

Chaque jour ouvrable, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du FNB.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme dans les deux jours de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées;
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les parts suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Parts en circulation
Émission initiale, le 20 octobre 2022	100 000
Parts rachetables émises	850 000
Rachat de parts rachetables	(25 000)
Total en circulation au 31 décembre 2022	925 000

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période close le 31 décembre 2022 s'est élevé à 455 480 parts.

Distributions

Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital, les dividendes et les intérêts réalisés. Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles en trésorerie aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois. Ces distributions seront versées au plus tard le 15^e jour ouvrable du mois suivant. Le montant des distributions pour la période close le 31 décembre 2022 s'est établi à 146 163 \$.

Le Fonds peut verser des distributions de fin d'exercice sous la forme de parts réinvesties, qui sont par la suite consolidées. Cela n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part, mais ces distributions réinvesties font augmenter le coût de base des parts détenues.

Le Fonds offrait aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir leurs distributions mensuelles dans le cadre d'un régime de réinvestissement des distributions. Ce régime permettait de réinvestir automatiquement, au gré du porteur, les distributions mensuelles en trésorerie du Fonds dans des parts supplémentaires (le cas échéant), conformément aux modalités du régime. Le réinvestissement des distributions fonctionne exclusivement par rachat sur le marché.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le Fonds ne paie aucuns frais de gestion directement au gestionnaire. Toutefois, le FNB sous-jacent détenu par le Fonds paie des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais d'opérations. Le Fonds prévoit investir dans un FNB géré par le gestionnaire. Il n'est pas tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement à l'égard de ce placement lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par le FNB sous-jacent pour obtenir le même service. Le FNB dans lequel investit le Fonds paie les frais de gestion applicables. En conséquence, le total des frais de gestion réels à payer indirectement au gestionnaire à l'égard d'un placement dans le Fonds sera supérieur à zéro.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

Autres charges

Le Fonds rembourse au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Groupe de portefeuilles Harvest Inc. et les séries de chaque fonds concerné. Ils se sont élevés à 209 \$ pour la période close le 31 décembre 2022 et sont inclus dans les coûts de l'information aux porteurs de parts qui figurent dans l'état du résultat global.

Renonciations et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber. Aucuns frais de gestion n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours de la période close le 31 décembre 2022. Pour la période close le 31 décembre 2022, le gestionnaire a absorbé une tranche de 42 865 \$ des charges du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges sans avis préalable aux porteurs de parts.

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières. En plus des risques décrits susmentionnés, le Fonds peut être indirectement exposé au risque dans la mesure où le FNB sous-jacent détient des instruments financiers exposés aux risques ci-dessous.

Le Fonds est considéré comme un fonds commun de placement alternatif au sens du Règlement 81-102. Par conséquent, il est autorisé à investir dans des catégories d'actifs et à utiliser des stratégies de placement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Il peut notamment investir dans d'autres organismes de placement collectif alternatif et emprunter de la trésorerie à des fins de placement, et il dispose d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base. Les stratégies utilisées dépendent des objectifs de placement du Fonds. Toutefois, dans certaines conditions de marché, toutes ces stratégies peuvent accentuer le rythme auquel le Fonds perd de la valeur.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres. La propagation du coronavirus (COVID-19) au cours des dernières années a eu une grande incidence sur l'économie mondiale. Bien que la COVID-19 soit toujours présente, la plupart des pays ont levé la majorité des restrictions liées à la pandémie, donnant lieu à une certaine normalisation de l'activité à travers le monde. Les conséquences durables de la COVID-19 sont les importantes perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui ont commencé à s'atténuer, mais qui demeurent dans certains secteurs, ainsi que l'importante montée d'inflation. Les pressions

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

inflationnistes ont été exacerbées par la guerre en Ukraine et elles continuent d'avoir un effet sur l'approvisionnement et les coûts des produits de base à l'échelle mondiale. Plusieurs banques centrales ont rapidement accru leur taux d'intérêt afin de juguler l'inflation, même si cela augmente le risque d'une récession mondiale. Les facteurs énumérés ci-dessus continuent de toucher les marchés des capitaux et les économies du monde entier, et l'incertitude demeure quant à l'impact qu'ils auront sur la performance financière du Fonds. Cette situation pourrait nuire significativement aux résultats futurs du Fonds.

Au 31 décembre 2022, 126,3 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période aurait augmenté ou diminué d'environ 572 561 \$.

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer, et l'écart peut être important.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite. Au 31 décembre 2022, le Fonds n'était pas exposé ni directement ni de façon importante au risque de change. Le Fonds était indirectement exposé au risque de change, dans la mesure où le FNB sous-jacent investissait dans des instruments financiers libellés en devises.

Le tableau ci-dessous présente les devises auxquelles le Fonds était exposé, directement ou indirectement par l'intermédiaire du FNB sous-jacent, ainsi que le montant notionnel des contrats de change.

Devise	Exposition*	Contrats à terme*	Exposition nette*	% de l'actif net
Dollar américain	11 329 071 \$	11 337 767 \$	(8 696) \$	(0,1)

* En dollars canadiens

Les expositions non monétaire et monétaire au risque de change s'élevaient respectivement à 11 254 254 \$ et à 74 817 \$.

Au 31 décembre 2022, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 435 \$ sur la base de son exposition nette aux devises. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt.

Un fonds ayant des passifs portant intérêt est exposé aux risques liés à l'impact de la variation des taux d'intérêt sur ses flux de trésorerie. Au 31 décembre 2022, le Fonds détenait des passifs portant intérêt d'une valeur de 2 393 428 \$ sous la forme d'emprunts sur marge auprès d'un courtier principal. Si les taux d'intérêt devaient augmenter ou diminuer d'un point de pourcentage, le montant total des charges d'intérêts et des flux de trésorerie liés aurait augmenté ou diminué de 23 934 \$.

Le Fonds n'est pas indirectement exposé au risque de taux d'intérêt, car le FNB sous-jacent ne détient pas d'instruments financiers portant intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue principalement en titres et en trésorerie.

De plus, le Fonds détient un emprunt sur marge remboursable à vue. Cet emprunt sur marge est garanti conformément aux règlements de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières par les placements du Fonds dans le FNB sous-jacent, et ce, dans le respect des objectifs du Fonds.

Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important.

Au 31 décembre 2022, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois.

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 31 décembre 2022, le Fonds était peu exposé au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2022				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Fonds négociés en bourse	11 451 221	-	-	11 451 221
Total des actifs financiers	11 451 221	-	-	11 451 221

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 31 décembre 2022 et il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 pendant la période close le 31 décembre 2022.

La valeur des fonds négociés en bourse est basée sur les cours.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie. Les tableaux suivants présentent, par pays et par secteur d'activité, le risque de concentration indirect auquel le Fonds est exposé par l'intermédiaire de ses placements dans le FNB sous-jacent.

Régions :

Au	31 décembre 2022
FNB sous-jacent	% de l'actif net
États-Unis	98,7
Contrats de change à terme	1,0
Trésorerie et autres actifs et passifs	0,7
Options	(0,4)
Total	100,0

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

Segment de marché :

Au	31 décembre 2022
FNB sous-jacent	% de l'actif net
Semi-conducteurs et équipement de semi-conducteurs	29,8
Logiciels	29,1
Équipement de communication	10,7
Services liés aux technologies de l'information	9,9
Médias et services interactifs	9,9
Équipement, instruments et composants électroniques	5,0
Technologie du matériel informatique, du stockage et des périphériques	4,3
Contrats de change à terme	1,0
Trésorerie et autres actifs et passifs	0,7
Options	(0,4)
Total	100,0

7. PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque le droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

Le placement dans le FNB sous-jacent est une entité structurée non consolidée, car le processus décisionnel concernant les activités de ce FNB sous-jacent n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par le Fonds ou par d'autres investisseurs. Le Fonds ne fournit pas de soutien supplémentaire, de nature financière ou autre, au FNB sous-jacent, et ne s'est pas engagé à le faire.

Le tableau ci-dessous présente le FNB sous-jacent.

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable du FNB sous-jacent (\$)	Pourcentage de la participation dans l'actif du FNB sous-jacent (%)
FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies	11 451 221	3,4
Total	11 451 221	3,4

8. FACILITÉ DE PRÊT

Le Fonds a conclu des ententes avec les courtiers principaux de deux filiales en propriété exclusive de banques à chartre canadienne (les « courtiers principaux ») afin de pouvoir faire des emprunts à des fins de placement conformément à sa stratégie de placement. Il peut emprunter des fonds garantis par un dépôt auprès des courtiers principaux. Les emprunts sont remboursables à vue. Les intérêts à payer sur les emprunts sont calculés quotidiennement à un taux d'intérêt variable se situant dans une fourchette de 4,30 % à 4,80 % pendant la période. Ils sont payables chaque mois. Au cours de la période, les montants minimal et maximal empruntés en vertu de l'entente ont été respectivement de 0 \$ et de 2 393 428 \$. Le Fonds a payé des intérêts de 10 532 \$, inscrits au poste « Charge d'intérêts » de l'état du résultat global.

Il peut emprunter jusqu'à 33 % de sa valeur liquidative en tout temps, mais prévoit en emprunter environ 25 %. Au 31 décembre 2022, le montant emprunté était de 2 393 428 \$, soit 26,4 % de sa valeur liquidative à cette date. La valeur de marché du FNB sous-jacent cédé aux courtiers principaux en garantie de l'emprunt était de 8 903 113 \$ au 31 décembre 2022.

9. IMPÔTS

Le Fonds a jusqu'au 15 mars 2023 pour répondre à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Pour 2022, le Fonds a l'intention d'adopter le 15 décembre comme date de clôture de son année d'imposition. La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun

FNB Harvest de revenu amélioré Chefs de file des technologies

impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds n'avait aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée aux fins fiscales.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds, à l'exception des intérêts sur la facilité de prêt, comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

10. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle au 31 décembre 2022.



Siège social

610 Chartwell Road, Suite 204
Oakville (Ontario) L6J 4A5

Tél. : 416 649-4541

Sans frais : 866 998-8298

Télec. : 416 649-4542

Courriel : info@harvestportfolios.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.